



AVIS PUBLIC

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Le Conseil municipal, lors de la séance extraordinaire du 4 août 2020, a adopté les projets de règlements suivants :

Premier projet de règlement 602-6, amendant le règlement de lotissement 602

Premier projet de règlement 604-15, amendant le règlement 604 sur les permis et certificats

Premier projet de règlement 728-1, amendant le règlement 728 sur certaines contributions à des travaux ou des services municipaux
2. Ces trois projets de règlements visent à encadrer l'ouverture de nouvelles voies de circulation, notamment en uniformisant la terminologie et les règles à l'effet que la construction de bâtiments est limitée aux terrains adjacents à une rue publique ou privée existante.
3. Le projet de règlement 728-1 vise aussi plus précisément à modifier certaines modalités relatives aux garanties.
4. Une **présentation détaillée** des projets peut être consultée sur le site web de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://valdavid.com/evenements/modifications-reglementaires/>
5. Les projets de règlements devaient faire l'objet d'une assemblée publique de consultation, mais en raison de la crise de la COVID-19, cette consultation est remplacée par un appel de commentaires écrits.
6. En conséquence, une **consultation écrite** aura donc lieu pendant la période du **21 août au 5 septembre 2020** lors de laquelle les citoyens sont invités à transmettre leurs commentaires via les méthodes suivantes :
 - par courriel en écrivant à l'adresse juridique@valdavid.com
 - par courrier postal à l'adresse suivante : *Mairie de Val-David
2579, rue de l'Église
Val-David, J0T 2N0*

Donné à Val-David, ce 21 août 2020,

Sophie Charpentier
Directrice générale et secrétaire-trésorière